

en insérant cette somme au budget, et qu'il en fasse emploi, cette fois-ci. Ma conviction est que le Gouvernement n'a pas l'intention d'en dépenser un sou.

L'hon. M. REID: Comme je le disais tout à l'heure, le budget principal a été préparé au mois d'octobre dernier, et, par conséquent...

M. CHISHOLM: La nécessité de cette dépense existait depuis six mois, un an, deux ans peut-être.

L'hon. M. REID: Si cela est vrai, j'ai ici le rapport de l'ingénieur divisionnaire Bernasconi, en date du 22 novembre 1916, c'est-à-dire une couple de mois après l'achèvement et l'adoption par le conseil du budget principal, prêt à être soumis à la Chambre. Il n'y avait donc aucune possibilité de faire mettre alors cette somme au budget principal, et l'on a dû l'insérer au budget supplémentaire. N'eût été un ajournement, qui nous a empêchés d'atteindre plus tôt le budget général, l'ouvrage serait déjà en cours d'exécution, ou peut-être même serait-il achevé. Le Gouvernement a bien l'intention de dépenser cette somme, mais on nous a tenus ici jusqu'à une époque tellement tardive que, peut-être, nous ne pourrions la dépenser toute d'ici à la fin de l'année. Je suis sûr, néanmoins, de pouvoir l'employer d'ici à la fin de l'exercice, avant que le crédit devienne périmé, et c'est bien l'intention du Gouvernement d'en faire emploi. L'honorable député assure que le Gouvernement n'a pas l'intention de dépenser cette somme d'ici à la fin de l'exercice, mais je m'y engage envers mon honorable ami. Le sous-ministre est chargé de voir à une exécution immédiate de tous les ouvrages pour lesquels les fonds sont demandés ici. L'honorable député annonce que probablement à la prochaine session, les rênes du pouvoir seront passées dans les mains d'un autre parti; mais sur ce point, il pourrait bien se tromper.

L'hon. M. GRAHAM: C'est le ministre qui se trompe.

L'hon. M. REID: Je suis convaincu que les rênes du pouvoir continueront d'être dans les mêmes mains qu'aujourd'hui, c'est-à-dire dans celles du très honorable sir Robert L. Borden, soutenu par une majorité plus considérable que jamais.

M. CHISHOLM: Je dois dire que cette prédiction ne m'étonne pas de la part du ministre. Je ne pouvais en attendre d'autre. Dans les deux cas, je doute sincèrement de sa sincérité. Mais passons là-dessus.

Le ministre, évidemment, connaît peu l'état de choses qui existe à Margaree, où il lui serait impossible d'y entreprendre aucun travail du mois de novembre au mois d'avril; mais, s'il ne le sait pas, il devrait le savoir.

L'hon. M. MARCIL: Il ne cherche pas à le savoir.

M. CHISHOLM: Je m'en suis aperçu. Il a, à mainte reprise, déclaré que l'ex-ministre des Travaux publics n'avait pas pu inscrire cette somme au budget général. Je ne saurais vraiment m'expliquer à quoi il peut bien faire allusion. L'ex-ministre des Travaux publics m'assurait, il y a un an et demi, que cette affaire était à l'étude.

L'hon. M. MARCIL: C'est que les élections n'étaient pas alors décidées.

M. SINCLAIR: Il doit y avoir quelque chose de défectueux dans la machine gouvernementale, pour qu'un crédit relatif à des travaux dont l'urgence a été signalée au ministère dès le mois de novembre dernier, par un rapport de son ingénieur, n'ait pu être inséré au budget déposé devant la Chambre au mois de janvier suivant.

L'affaire exige une explication de la part du ministre.

Il dit que le rapport de l'ingénieur est parvenu au ministère en novembre, et qu'il était alors trop tard pour inscrire un crédit dans le budget principal de cette année. S'il en est ainsi, je l'avoue, le budget principal se prépare avec une grande lenteur. Ce budget n'est pas si volumineux qu'il ne puisse être recueilli et imprimé en quelques jours. Comment se fait-il qu'une demande urgente faite en novembre n'ait pu être inscrite dans le budget principal? Le ministre a aussi promis une explication sur ce long retard. L'honorable député d'Inverness lui a demandé avec instance, depuis cinq ans, me dit-on, de s'occuper de cet ouvrage qui se détériore d'année en année. Le ministre a des employés là-bas, mais rien ne se fait, et il me semble qu'il devrait nous dire sur qui retombe le blâme. S'il est vrai que ce brise-lames aurait pu être réparé, il y a quatre ou cinq ans moyennant une légère dépense de \$400 ou \$500, et maintenant on nous demande de dépenser \$5,500, simplement à cause de la négligence de quelque fonctionnaire ministériel. Le ministre devrait dire qui est à blâmer. Quelqu'un doit porter cette responsabilité.

L'hon. M. REID: La seule personne à qui je puisse attribuer cette responsabilité, d'après les preuves que j'ai, est l'ingénieur